

Résolution présentée par la délégation de la

Hongrie

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne La propagation et l'acceptation de la culture LGBT

L'Assemblée générale,

Outrée par la légalisation de l'union civile acceptée dans dix-sept pays de l'Union Européenne ainsi que la légalisation du mariage homosexuel acceptée dans treize Etats de celle-ci, les derniers étant la Suisse, l'Allemagne et Malte,

Déplorant que cette législation provoque une augmentation des manifestations qui affectent les citoyens ainsi que leur vie publique,

Rappelant que le mariage entre deux personnes du même sexe viole les principes des religions et les textes sacrés, non seulement la Bible mais aussi le Coran et la Thora,

Craignant que cette propagation pervertisse les enfants et les adolescents et qu'elle détruise les valeurs de la famille,

Remerciant la Pologne et la Slovaquie qui n'acceptent pas de légaliser le mariage pour les personnes du même sexe et ainsi évitent de corrompre leur société avec cette pathologie qu'est l'homosexualité,

Décide de lutter contre cette propagande et l'acceptation de la culture LGBT au sein de la société en:

- Demandant aux pays des nations unies de noter une définition claire du mariage dans leur constitution;
- Interdisant les manifestations et les mouvements trop fréquents dans les rues de nos États visant à promouvoir la culture LGBT car cela trouble l'ordre public;
- Proposant aux pays des nations unies un programme visant à promouvoir les valeurs importantes d'une famille composée d'une mère et d'un père dans les écoles ainsi qu'interdire dans celles-ci tous signes LGBT afin de ne pas promouvoir ce syndrome;
- Développant des thérapies visant à aider les personnes atteintes de symptômes LGBT ainsi qu'un budget prévu à cet effet.

Le texte français fait foi